

msa santé famille retraite services des Charentes

Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

	SMIC HORAIRE	SMIC MENSUEL	PLAFOND SECURITE SOCIALE MENSUEL
Du 01/01/2026 au 31/05/2026	12.02 €	1823.03 €	4 005 €
Au 01/06/2026	12.31 €	1867.02 €	4 005 €

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
Maladie, Maternité, Invalidité, Décès					
Cotisation de base *(Code DSN 075)*	Salaire total	7.00		TOUS	Pour salariés fiscalement domiciliés hors France, la PO est de 5,5 %
Complément maladie *(Code DSN 907)*	Salaire total	6.00			Non due pour les salariés éligibles à l'une de ces exos : ZRR ; ZRR OIG ; ZFRR ; ZRD ; LODEOM ; ADMR ; TODE ; ZFU si la rémunération annuelle est inférieure à 2.5 SMIC (SMIC au 31/12/2023)
Vieillesse *(Code DSN 076)*	Salaire total	2.11	0.40	TOUS	
	Dans la limite du plafond SS	8.55	6.90		
Allocations Familiales					
Cotisation de base *(Code DSN 074)*	Salaire total	3.45		TOUS	
Complément allocations familiales *(Code DSN 102)*	Salaire total	1.80			Non due pour les salariés éligibles à l'une de ces exos : ZRR ; ZRR OIG ; ZFRR ; ZRD ; LODEOM ; ADMR ; TODE ; ZFU si la rémunération annuelle est inférieure à 3.5 SMIC (SMIC au 31/12/2023)
Accident du travail *(Code DSN 045)*	Salaire total	variable		TOUS	Variable selon l'activité de l'entreprise (voir taux AT 2026)



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
ADEFA (Anefa Charente) (*Code DSN 051)*	Salaire total	0.06	0.06	EMO production agricole 16	> Eligibilité ADEFA
ADEFA (Anefa Poitou Maritime) *(Code DSN 051)*	Salaire total	0.05	0.05	EMO production agricole 17	
Fonds de Solidarité pour l'Inaptitude en Agriculture *(Code DSN 101)*	Salaire total	0.20		Les entreprises dont le siège est situé en région Nouvelle Aquitaine avec une activité de production agricole et CUMA (IDCC 7024) ou une activité de prestations de services agricoles (IDCC 7025)	Due pour les salariés avec ancienneté >= 6 mois Exclus : les apprentis, mandataires sociaux, contrat de professionnalisation, CDI intérimaire
Contribution de la formation professionnelle (CFP) et de la taxe d'apprentissage					
Contribution de la CFP (formation professionnelle) *(Code DSN 128)*	Salaire total	0.55		entreprises de - de 11 salariés	Exclus : les apprentis, les travailleurs handicapés en ESAT, les contrats CAPE
		1,00		entreprises de 11 salariés et +	Exclus : les travailleurs handicapés en ESAT, les contrats CAPE
Contributions CFP CDD *(Code DSN 129)*	Salaire total	1.00		Tous	Concerne les contrats CDD Exclus : les contrats saisonniers, les apprentis, les contrats CIU-CAE, les contrats de professionnalisation
Taxe d'apprentissage (part principale) *(Code DSN 130)*	Salaire total	0,59			
Solde de la Taxe d'apprentissage *(Cotisation établissement - code DSN 076)*		0,09		Fiche déclarative Solde Taxe Apprentissage	
Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) *(Cotisation établissement - code DSN 079)*		Variable		Fiche déclarative Contribution Supplémentaire Apprentissage	



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
Contribution conventionnelle à la Formation Professionnelle *(Code DSN 141)*	Salaire total	0.20		Entreprises qui déclarent une IDCC 1979	Exclus : Travailleurs handicapés en ESAT, Expatriés, Apprentis dans une entreprise de moins de 11 salariés, contrat CAPE
ASCPA Association Sociale et Culturelle du personnel de la Production Agricole *(Code DSN 905)*	Salaire total	0.04			> cliquer ici
AFNCA Financement Négociation Collective en Agriculture *(Code DSN 903)*	Salaire total	0.05			> cliquer ici
ANEFA Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture *(Code DSN 904)*	Salaire total	0.01	0.01		> cliquer ici



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
PROVEA Prospection, Recherches, Orientation, Valorisation de l'Emploi en Agriculture *(Code DSN 906)*	Salaire total	0.20			> cliquer ici
VAL'HOR *(Cotisation établissement - code DSN 021)*	Cotisation forfaitaire annuelle			Employeur filière horticole (APE 100,110,410)	La cotisation interprofessionnelle est obligatoire pour tous les établissements des entreprises exerçant tout ou partie de leur activité dans les domaines de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, à savoir production, commercialisation, mise en œuvre, même accessoire ou occasionnelle de végétaux d'ornement. La cotisation VAL'HOR
FMSE *(Cotisation établissement - code DSN 022)*	Cotisation forfaitaire annuelle			L'assujettissement au FMSE est obligatoire pour tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise exerçant une activité agricole de production.	Les exploitants peuvent obtenir des informations directement sur le site du FMSE : cliquez ici Un contact par mail est également possible à l'adresse : contact@FMSE.fr



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
APECITA *(Code DSN 092)*	Salaire total dans la limite de 4 PMSS	0.036	0.024	TOUS	Uniquement pour les salariés cadres
Contribution Sociale Généralisée (CSG) *(Code DSN 072)*					
déductible	98,25 % de la rémunération ds la limite de 4 PMSS, 100% au-delà Plus, % de réintégration GIT/DC et PP de CFS		6.80	TOUS	Due pour les apprentis sur la part de rénumération supérieure à 50 % du SMIC pour les contrats signés à compter du 01/03/2025 Exclus : stagiaires, salariés domiciliés hors France
non déductible			2.40		
Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) *(Code DSN 079)*	identique CSG		0.50		



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
Contribution Solidarité Autonomie *(Code DSN 068)*	Salaire total	0.30		TOUS	
FORFAIT SOCIAL *(Code DSN 071)*	voir ci-contre	20.00		TOUS	Ensemble des sommes assujetties à la CSG mais exclues des cots de SS
		16.00			Sommes issues de l'intéressement, participation et PERCO sous certaines conditions
		10.00			Abondement PEE sous certaines conditions
	voir ci-contre	8.00		Entreprise > ou = 10 salariés	Contributions patronales de prévoyance
FNAL *(Code DSN 049)*	Dans la limite du Plafond	0.10		Employeurs exerçant les activités de production agricole, prolongement, agro tourisme, entreprises de travaux agricoles, entreprises de travaux forestiers, conchyliculture, pêche à pied et coopératives agricoles (forme cat juridique 6316,6317, et 6318 quelque soit l'effectif	
	Dans la limite du Plafond	0.10		Autres employeurs moins de 50 salariés	
	Salaire total	0.50		Autres employeurs plus de 50 salariés	
Contribution Dialogue Social *(Code DSN 100)*	Salaire total	0.016		Tous sauf particuliers employeurs, personnes morales de droit public et les syndicats de copropriétés	Exclus : mandataires sociaux, travailleurs handicapés en ESAT, expatriés, stagiaires (hors formation professionnelle)






msa santé famille retraite services des Charentes

Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
Contribution conventionnelle au Financement du Dialogue Social *(Code DSN 140)*	Salaire total	Taux selon IDCC		Entreprises qui déclarent une IDCC 843 ou 1267 ou 1286 ou 1431 ou 1979	Exclus : stagiaires (hors formation professionnelle), mandataires sociaux, travailleurs handicapés en ESAT, expatriés
Santé Sécurité au Travail *(Code DSN 091)*	Dans la limite du plafond SS	0.42		TOUS	Exclus : les mandataires sociaux, stagiaires (hors formation professionnelle)
Versement mobilité *(Code DSN 081)*					
CDA La Rochelle	Salaire total	1.90		Tous les EMO de plus de 11 salariés dont le lieu de travail se trouve sur les communes concernées	> Consultez la liste des communes concernées
SITU Saintes		0.80			
Pays Rochefortais		0.80			
Pays Royannais		0.80			
Cognac		0.35			
Angoulême		1.70			
Aunis Atlantique à compter du 1er juillet 2025		0,30			
Versement Mobilité Régional et Rural *(Code DSN 918)*	Salaire total	0.15		Toutes les entreprises avec un effectif égal ou supérieur à 11 salariés dans une commune où est instauré le VMRR	



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
Assurance Chômage *(Code DSN 040)*	Salaire total dans la limite de 4 plafonds	4.00		Tous sauf les employeurs publics	Exclus : mandataires sociaux, stagiaires (hors formation professionnelle), les travailleurs handicapés en ESAT
Assurance Garantie des Salaires *(Code DSN 048)*	Salaire total dans la limite de 4 plafonds	0.25		Tous sauf les employeurs publics	Exclus : mandataires sociaux, stagiaires (hors formation professionnelle), les travailleurs handicapés en ESAT
Retraite Complémentaire NON CADRE *(Code DSN 131)*	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	3.94	3.93	**TOUS HORS OGPA** Hors convention spécifique mise en place par organisme	Ces taux concernent l'organisme de retraite complémentaire AGRICA
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	10.80	10.79		
Contribution Equilibre Général (CEG)	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	1.29	0.86		
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	1.62	1.08		
Contribution Equilibre Technique (CET)	Entre 0 et 8 PSS	0.21	0.14		Uniquement si salaire >Plafond SS
Retraite Complémentaire CADRE *(Code DSN 131)*	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	6.30	3.86	**TOUS HORS OGPA** Hors convention spécifique mise en place par organisme	Ces taux concernent l'organisme de retraite complémentaire AGRICA
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	12.95	8.64		
Contribution Equilibre Général (CEG)	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	1.29	0.86		
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	1.62	1.08		
Contribution Equilibre Technique (CET)	Entre 0 et 8 PSS	0.21	0.14		Uniquement si salaire >Plafond SS



Dossier employeur

Barèmes des cotisations sur salaires

Charente & Charente-Maritime

Année 2026

msa santé famille retraite services des Charentes

Entreprises de travaux agricoles, du paysage, de polyculture, de cultures spécialisées, d'élevages, CUMA, activités forestières, conchyliculture, artisans, particuliers employeurs, organismes professionnels agricoles

Cotisations/Contributions	Assiette	Part patronale	Part Ouvrière	EMO concernés	Observations
Retraite Complémentaire CADRE et NON CADRE *(Code DSN 131)*	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	4.72	3.15	**ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES** NON CCPMA AYANT ADHERE A LA CAMARCA AVANT LE 1/1/1998	Ces taux concernent l'organisme de retraite complémentaire AGRICA
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	12.95	8.64		
Contribution Equilibre Général (CEG)	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	1.29	0.86		
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	1.62	1.08		
Contribution Equilibre Technique (CET)	Entre 0 et 8 PSS	0.21	0.14		Uniquement si salaire >Plafond SS
Retraite Complémentaire NON CADRE *(Code DSN 131)*	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	6.98	3.18	**ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES** AYANT ADHERE A LA CCPMA RETRAITE AVANT LE 1/1/1997	Ces taux concernent l'organisme de retraite complémentaire AGRICA
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	13.50	8.09		
Contribution Equilibre Général (CEG)	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	1.29	0.86		
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	1.62	1.08		
Contribution Equilibre Technique (CET)	Entre 0 et 8 PSS	0.21	0.14		Uniquement si salaire >Plafond SS
Retraite Complémentaire CADRE *(Code DSN 131)*	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	6.98	3.18	**ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES** AYANT ADHERE A LA CCPMA RETRAITE AVANT LE 1/1/1997	Ces taux concernent l'organisme de retraite complémentaire AGRICA
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	12.95	8.64		
Contribution Equilibre Général (CEG)	Tranche 1 (jusqu'à 1 Plafond SS)	1.29	0.86		
	Tranche 2 (entre 1 et 8 plafonds SS)	1.62	1.08		
Contribution Equilibre Technique (CET)	Entre 0 et 8 PSS	0.21	0.14		Uniquement si salaire > Plafond SS